

Quelques informations que vous pouvez diffuser autour de vous.

-- VOL FACILITE PAR L'ETAT D'UNE PERSONNE VULNERABLE :

Manière d'opérer :

La victime reçoit la visite d'un individu se disant agent du service des eaux. Ils font ensemble le tour de toutes les pièces de l'habitation pour "vérifier les robinets".

10 minutes plus tard, deux autres individus se présentent comme des gendarmes ou des policiers à l'aide d'une "carte professionnelle". Ils vont fouiller l'ensemble des pièces sous le regard de la victime. Une demi-heure après leur départ la victime se rend compte du vol.

Phénomène des bitumeurs anglais ou irlandais

Leur mode opératoire est généralement le suivant : Un ou plusieurs individus se présentent aux domiciles des particuliers, parfois au siège des entreprises et proposent, pour un prix très attractif, de refaire un chemin ou une cour en bitume. Ils font croire au client potentiel qu'ils peuvent pratiquer un prix peu élevé car le goudron utilisé est un surplus de chantier réalisé dans la région. De plus ils mettent en avant que les travaux peuvent commencer dans un délai très court, voire dans l'heure qui suit le contact.

Lorsque les travaux sont réalisés, ils sont de qualité médiocre. Ils se résument souvent par l'application d'une fine couche d'un liquide prétendu être du bitume. Ce revêtement se dégrade très rapidement, ne résiste que peu de temps à l'usage et aux intempéries.

Des variantes de leur mode opératoire peuvent exister. Les faux bitumeurs peuvent par exemple demander une avance de frais au client pour des travaux qui ne seront jamais réalisés. Etc.

Ils sont surnommés « les bitumeurs anglais » car la majorité des faits enregistrés semble avoir été commise par des auteurs d'origine « britannique » mais cela n'exclut cependant pas la commission de faits analogues par des individus d'une autre nationalité.

Nous voulons vous mettre en garde contre ce genre d'agissements et vous faire les recommandations suivantes:

Soyez méfiants et renseignez-vous sérieusement sur des sociétés ou personnes qui se présenteraient comme des « bitumeurs » et vous proposeraient des travaux à des prix paraissant « trop attractifs

D'une manière générale pour tout type de démarchage :

Ne vous engagez pas trop rapidement. »

Dans un premier temps ne signez aucun contrat et ne remettez aucune somme d'argent. Prenez un moment de réflexion. Renseignez vous auprès de votre entourage ou de votre mairie.

Dans tous les cas si vous avez un doute, et en particulier si des personnes se présentent à vous pour effectuer des travaux de « bitumage », prévenez rapidement la gendarmerie.

Vous pouvez nous aider.

Dans la mesure du possible, essayez de relever le numéro d'immatriculation du véhicule

utilisé par le démarcheur, la description de ce dernier et autres renseignements pouvant être utiles.

—

Le numéro de téléphone de la brigade de gendarmerie compétente à votre lieu de domicile

se trouve dans l'annuaire téléphonique ou sur internet. Si vous ne trouvez pas ce numéro composer le 17 (n° d'urgence).

Incendie ballots de paille et de champs :

Les incendies de ballots de paille et de champ ont repris et risquent de s'accroître dans les semaines à venir avec les moissons qui commencent (04 faits commis depuis début juillet sur la commune de LAON).

Escroqueries aux offres d'emplois : ([Voir Pièce Jointe](#))

Dès lors, si après avoir postulé à certains emplois ou mis votre CV en ligne, quelques mesures de précaution s'imposent. Certaines demandes, anormales, doivent ainsi attirer votre attention :

- demande d'avancer des frais pour l'acquisition de matériel ;
- demande d'envoi de vos coordonnées bancaires et copie de pièce d'identité ;
- demande de remboursement d'un trop perçu après envoi d'un chèque ...

En effet, aucun employeur rencontré sur le web ne vous demandera d'avancer des frais, de lui envoyer un mandat ni de fournir des documents personnels sans que vous ne l'ayez rencontré et signé un contrat de travail.

En cas de doute, contactez votre interlocuteur officiel habituel (Pôle emploi, ANPE, Assedic ...) avant toute démarche.

Signalez cette pratique d'escroquerie : <https://www.internet-signalement.gouv.fr/>